

# REGLEMENT DU JEU : S'entraîner avec le Milan AC dans le Cantal

## Article 1 :

Le Comité Départemental du Tourisme et du Thermalisme du Cantal susnommé Cantal Destination situé au 12 rue Marie Maurel, 15013 Aurillac, SIREN 779074822, SIRET 77907482200049, en partenariat avec les Gîtes Cantal Emotions de Valette et l'Office de tourisme du Pays Gentiane à Riom es Montagne, organise un jeu Gratuit et sans obligation d'achat intitulé « S'entraîner avec le Milan AC dans le Cantal »

## Article 2 :

Le jeu se présente sous forme d'un bulletin de participation à remplir sur le site internet de Cantal Destination [www.cantal-destination.com](http://www.cantal-destination.com).

Les bulletins jugés illisibles ou incomplets seront écartés.

## Article 3 :

La Participation au jeu n'est subordonnée à aucune obligation d'achat. Ce jeu est accessible à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine (Corse comprise)

Une seule participation par famille est admise.

## Article 4 :

La participation au jeu est ouverte **du 3 novembre 2016 au 3 janvier 2017**. Le tirage au sort aura lieu le 6 janvier 2017.

## Article 5 :

Ce jeu est doté de 10 lots d'une valeur totale de 767,90€.

1<sup>er</sup> lot : un stage de Football Milan AC à Riom es Montagne dans le Cantal pour 1 personne de 6 à 17 ans garçon ou fille du mercredi 19 au vendredi 21 avril 2017. Le stage comprend : la pension complète, entraîneurs professionnels du Milan AC (traduction en français), 2 entraînements par jour et le kit Milan Adidas (1 maillot, 1 short, 1 paire de chaussettes) : valeur du stage 305€ + pour la famille 3 nuits (mardi 18, mercredi 19 et jeudi 20 avril 2017) dans un gîte de Cantal Emotions à Valette pour 6 personnes : valeur 180€ + 1 dvd Pays Gentiane 360° : valeur 4€.

Valeur totale 1<sup>er</sup> lot : 489€

2<sup>ème</sup> lot : Pack Pays Gentiane : 1 DVD Pays Gentiane 360° + une invitation pour le train Touristique Gentiane Express + un tablier Lutie + un chapeau + un magnet

Valeur totale 2<sup>ème</sup> lot : 49,40€

3<sup>ème</sup> lot : Pack Pays Gentiane : 2 invitations pour le Train Touristique Gentiane Express + 1 DVD Pays Gentiane 360°

Valeur totale 3<sup>ème</sup> lot : 36€

4<sup>ème</sup> lot : Pack Pays Gentiane : 2 invitations pour le Train Touristique Gentiane Express + 1 DVD Pays Gentiane 360°

Valeur totale 4<sup>ème</sup> lot : 36€

Du 5<sup>ème</sup> au 8<sup>ème</sup> lot : Pack Pays Gentiane : 1 DVD Pays Gentiane 360° + 1 invitation pour le Train Touristique Gentiane Express + 1 chapeau + 1 magnet

Valeur totale d'1 Pack : 29,50€

9<sup>ème</sup> lot : Pack Pays Gentiane : 1 DVD Pays Gentiane 360° + 1 invitation pour le Train Touristique Gentiane Express + 1 magnet

Valeur totale 9<sup>ème</sup> lot : 23,50€

10<sup>ème</sup> lot : 1 invitation pour le Train Touristique gentiane Express + 1 DVD Pays Gentiane 360°

Valeur totale 10<sup>ème</sup> lot : 20€

#### **Article 6 :**

Les prix ne pourront être échangés contre des espèces ou autres contre-valeurs. Les gagnants seront avisés par mail ou par courrier et leur prix sera adressé par courrier.

#### **Article 7 :**

Cantal Destination se réserve le droit de prolonger, d'écourter, de modifier et même d'annuler le jeu à tout moment, si les circonstances indépendantes de sa volonté l'exigent sans que leur responsabilité ne soit engagée.

L'organisateur rappelle aux participants les caractéristiques et les limites des réseaux de communications électroniques et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants à ces réseaux par le biais du jeu.

La responsabilité de l'organisateur ne pourra être recherchée dans le cas où les coordonnées de tiers, non consentants, seraient saisies par un participant malveillant lors de l'inscription au jeu.

Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé. L'organisateur ne saurait donc être tenu pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au jeu.

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas de dysfonctionnements du réseau Internet, notamment dus à des actes de malveillance externe, qui empêcheraient le bon déroulement du jeu.

L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de problème d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

De la même manière, l'organisateur ne saurait être tenu responsable dans le cas où un ou plusieurs participants ne pourraient se connecter au jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à :

- L'encombrement du réseau
- La défaillance d'un opérateur
- Une erreur humaine ou d'origine électrique
- Une intervention malveillante
- Un cas de force majeure

La responsabilité de l'organisateur ne pourra être recherchée dans le cas où un incident surviendrait du fait de l'utilisation ou de l'absence d'utilisation du lot attribué.

Les participants qui tenteraient de participer par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées, utilisation d'informations (e-mail, numéros de téléphones) autres que celles correspondant à leur identité, et plus généralement par tous moyens non conformes au respect de l'égalité des chances entre participants seront automatiquement éliminés.

#### **Article 8 :**

Il est expressément convenu que toute partie qui participe à ce jeu reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en avoir accepté tous les termes.

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Les gagnants acceptent par avance la publication de leur nom et prénom sans aucune contrepartie pendant un mois à compter de la date du tirage au sort ainsi que toute vérification de leur identité.

#### **Article 9 :**

Les frais de connexion à Internet engagés par les participants au jeu peuvent être remboursés dans les conditions cumulatives suivantes, et à raison d'un remboursement maximum par participant (même nom, adresse) :

- Sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Cantal Destination, 12 rue Marie Maurel 15000 AURILLAC.
- Avant le 9 janvier 2017 inclus (cachet de la poste faisant foi)
- En précisant la date, l'heure, l'identité du participant et les justificatifs de participation effective au jeu.
- En accompagnant la demande d'un RIB ou RIP

Ces frais seront remboursés sur la base de 5 minutes (cinq minutes) de connexion au tarif de connexion actuellement en vigueur, toutes taxes comprises.

Le timbre de la demande de règlement ou de remboursement pourra être pris en charge sur demande par virement bancaire au tarif en vigueur pour 20 grammes. Il ne sera procédé qu'à un seul remboursement de timbre par participant (même nom, même adresse).

Aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne pourra être prise en compte.

**Article 10 :**

Le présent règlement est disponible sur simple demande auprès de Cantal Destination 12 rue Marie Maurel 15013 Aurillac.

**Article 11 :**

Le règlement est déposé chez Maître EYRIGNAC Caroline – Huissier de justice – 4 avenue Gambetta – 15000 Aurillac.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données personnelles les concernant. Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse de Cantal Destination mentionnée à l'article 1.